

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 188 NOVEMBRE 2006

H U M E U R D E B L É AU-DELÀ DE LA NOTORIÉTÉ

Le bioéthanol a abondamment fait parler de lui pendant le Mondial de l'automobile. Il a maintenant une vraie notoriété.

Il faut cependant encore beaucoup de pédagogie pour faire comprendre que son prix de revient n'aura rien de commun demain avec ce qu'il est aujourd'hui, qu'il y aurait autant d'inconvénients que d'avantages à en importer du Brésil et que l'Etat ne perdra rien budgétairement à le détaxer.

Il serait équitable par ailleurs que les experts pour lesquels les bilans

énergétique et " effet de serre " du bioéthanol sont positifs aient autant la parole que ceux pour lesquels ces bilans sont médiocres.

Enfin, peut-on à la fois dénoncer les paiements directs de la PAC et stigmatiser les augmentations de prix qu'est susceptible d'entraîner l'utilisation des productions agricoles à des fins non alimentaires ? Dès lors qu'il respecte les normes en vigueur, un agriculteur ne peut-il aspirer, comme n'importe quel autre entrepreneur, à vendre ce qu'il sait produire le plus possible au meilleur prix possible ?

MARCHÉS

QUEL IMPACT CÉRÉALIER DANS L'UE AVEC LES ADHÉSIONS ROUMAINE ET BULGARE ?

Avec l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne en janvier 2007, le volume de production de céréales dans l'U.E. sera accru d'environ 8,5 %. Avec 15,2 millions de tonnes (Mt) récoltées cette année, la Roumanie se trouve à peu près au même niveau que la Hongrie et plus de la moitié de ses cultures de céréales est constituée de maïs. La production de la Bulgarie, à 5,5 Mt, est d'un niveau comparable à celle de la République tchèque.

Dotés de ports sur la Mer Noire, les deux pays ont vendu 1,4 Mt sur l'UE en 2005/2006 (3/7/05 - 30/6/06), principalement sur le sud de l'Union. La Roumanie, surtout du maïs, et la Bulgarie, plutôt du blé. Le nouvel élargissement de l'U.E. permettra à la Roumanie de vendre plus de maïs aux autres Etats-membres, mais il est difficile de faire des projections sur sa production et son disponible exportable. Les sols roumains sont riches et se travaillent bien, mais le climat peut donner lieu à des excès de sécheresse ou d'eau, ainsi qu'à d'amples variations de température tout aussi dommageables pour les récoltes. Divers freins structurels (éclatement des exploitations, notamment) entravent par ailleurs la diffusion du progrès technique. Enfin, il est possible que toute augmentation de la production soit absorbée par la consommation intérieure roumaine, selon l'augmentation du niveau de vie.

LA FILIÈRE FRANÇAISE ORGE DE BRASSERIE AU CONTACT DE LA CLIENTÈLE CHINOISE

A l'initiative de France Export Céréales, l'organisme chargé de la promotion des céréales françaises sur le marché mondial, un séminaire " Orge de brasserie " destiné principalement aux milieux de la brasserie et de la malterie chinoises s'est tenu à Wuhan du 23 au 26 octobre dernier.

En Chine, le développement de ces secteurs suit l'augmentation très rapide de la consommation de bière et le taux d'auto-provisionnement en orge de brasserie n'est aujourd'hui que de 50%. Pour cette céréale, ce sont les opérateurs

industriels qui importent, à l'inverse de ce qui se passe pour le blé, où l'administration est compétente. Enfin, avec l'installation des grands groupes mondiaux de brasserie, les cahiers des charges des malteurs sont de plus en plus rigoureux sur le plan qualitatif.

Le séminaire avait pour objectif de montrer l'aptitude de la filière française " Orge de brasserie " à fournir régulièrement en volume et en qualité les malteurs chinois. C'est ainsi qu'a été présentée une étude comparative inédite qui attribue aux nouvelles variétés françaises d'orge des qualités de maltage supérieures à celles des variétés existantes et concurrentes. Plus conjoncturellement, la situation du marché mondial de l'orge de brasserie favorise plutôt la France par rapport à ses concurrents. Selon les prévisions, l'Australie, qui est le premier d'entre eux, devrait voir sa production reculer de 60% et le Canada devrait avant tout venir combler le déficit de disponibilités que connaissent les Etats-Unis.

LES " WHEAT BOARDS " A LA PEINE

Même si les négociations de l'OMC, où sont dénoncées leurs pratiques peu transparentes sont au sommeil, l'Australian Wheat Board (AWB) et le Canadian Wheat Board (CWB), organismes de commercialisation du blé dotés de monopoles, sont actuellement soumis à de rudes épreuves.

De nouveaux éléments à charge sont apparus dans les enquêtes auxquelles est soumis l'AWB, qui est soupçonné d'avoir versé des commissions aux anciens dirigeants irakiens afin d'être retenu pour la fourniture de blé dans le cadre du programme " Pétrole contre nourriture " de l'ONU. Des documents que la justice a obligé le Board à communiquer aux enquêteurs confirment une implication active de sa part, alors que jusqu'à présent, sa responsabilité directe n'était pas encore établie.

En ce qui concerne le CWB, le Gouvernement d'Ottawa a mis sur pied en septembre un Comité de réflexion chargé d'étudier de quelle manière il pourrait être mis fin au monopole de commercialisation qu'il détient sur les blés ouest-canadiens. Le président du CWB, un agriculteur, refuse que son organisme participe à ces travaux. Il estime que le Comité a été constitué de manière partielle et il stigmatise la brièveté du délai de six semaines dans lequel son rapport doit être rendu. Il demande que la parole soit donnée par référendum aux producteurs toutes affaires cessantes, ce que les autorités fédérales canadiennes semblent peu enclines à accepter.



CÉRÉALIER DE FRANCE

UKRAINE : SITUATION D'IMBROGLIO POUR L'EXPORTATION DE BLÉ

Dans le contexte actuel de forte demande sur le marché mondial du blé, l'Ukraine, craignant l'assèchement de son marché intérieur, a décidé fin septembre et début octobre d'instaurer des mesures de contrôle de ses exportations. Dans un premier temps, le gouvernement a exigé des opérateurs qu'ils demandent des licences, puis il leur a imposé un contingentement des exportations. Son objectif était de provoquer ainsi une baisse de prix intérieur lui permettant de constituer une réserve stratégique à moindres frais.

L'affaire a vite tourné à l'imbroglie. Le contingent fixé jusqu'à la fin de l'année s'est révélé inférieur aux engagements déjà pris par les opérateurs sur cette période. En outre, une grande imprécision régnait quant aux modalités de mise en œuvre des mesures prises. Des bateaux se sont alors trouvés bloqués en attente de chargement dans les ports, tandis que se constituaient des files de camions attendant de pouvoir décharger. De son côté, la Fédération des céréaliers ukrainiens a entrepris de contester judiciairement la nouvelle réglementation et, dans le même temps, un représentant du FMI en mission dans le pays l'a mise en cause. Finalement, le gouvernement l'a retirée.

Derrière ces avatars plane le spectre de ce qui s'était passé après la récolte 2002 : l'Ukraine avait tellement exporté de blé qu'en fin de campagne, elle avait dû en importer, en un moment, de plus, où les prix avaient beaucoup augmenté. Il en est né une volonté des autorités d'intervenir sur le marché céréalier, mais elle peine à s'exprimer, tant est instable le contexte politique : depuis la révolution orange, il y a trois ans, le pays en est à son troisième gouvernement.

POLITIQUE AGRICOLE

CONDITIONNALITÉ DES PAIEMENTS PAC : UN INADMISSIBLE SURCROÎT DE SÉVÉRITÉ

La mise en place de la conditionnalité des paiements directs de la PAC en 2005 (soumission du versement des paiements au respect de règles environnementales, de règles de santé publique etc.) avait causé beaucoup de perturbation dans les campagnes à la fin de 2004 et le ministre de l'Agriculture avait dû aménager le dispositif imaginé par ses services. Sous la pression de la Commission européenne, selon laquelle les anomalies constatées en France lors des contrôles ne sont pas suffisamment sanctionnées, le ministère a pour projet de fortement "sévérer" le barème des pénalités en 2007.

Compte tenu de l'importance des paiements directs pour le revenu de nombreux exploitants, compte tenu également de ce que les anomalies constatées peuvent donner lieu à d'autres sanctions au titre des règles spécifiques aux risques liés aux nitrates, à l'utilisation des produits phytosanitaires etc., le principe de proportionnalité des peines cher à la Commission européenne et à toute instance judiciaire serait largement bafoué. Les organisations professionnelles contestent les projets du ministère et demandent le maintien du barème des sanctions 2006.

AGRO-INDUSTRIE

BIOPLASTIQUES : VÉGÉPLAST, SOCIÉTÉ MIDI-PYRÉNÉENNE, À L'HONNEUR

Unigrains, l'établissement financier des céréaliers, faisait partie du jury qui, le 18 octobre dernier, a distingué à Reims le lauréat de la 4^{ème} édition du concours "Agro-ressources et Innovation".

Ce concours était organisé par Innovact (Forum européen de la Jeune Entreprise Innovante) dans le cadre des "Journées Valorisations Industrielles des Agro-Ressources". Il a été remporté par la société midi-pyrénéenne Végéplast, qui s'est vu attribuer un prix de 70 000 €. Végéplast a déjà à son actif la production de tees de golf, d'agrafes de vigne, d'os à ronger pour chien et, en préséries, de liens de parachute et grenades d'entraînement. Elle utilise pour ces fabrications un matériau biodégradable obtenu à partir de plante entière de maïs (hormis les racines). Elle travaille également à la mise au point de matériaux à partir d'autres céréales et s'intéresse à la production de liens, de clips et de supports pour cultures horticoles ou maraîchères.

INFOCHIFFRES

LE SOLDE DU COMMERCE EXTÉRIEUR CÉRÉALIER FRANÇAIS DEPUIS 2000

(millions d'€)

Année civile	Grains	Dérivés	Total
2005	3 480	542	4 022
dont UE	2 620	257	2 877
2004	3 523	573	4 096
dont UE	2 838	212	3049
2003	3 569	597	4 166
dont UE	2 480	208	2 688
2002	3 284	593	3 877
dont UE	2 510	174	2 684
2001	3 402	551	3 953
dont UE	2 686	161	2 847
2000	3 823	586	4 409
dont UE	2 861	165	3 026

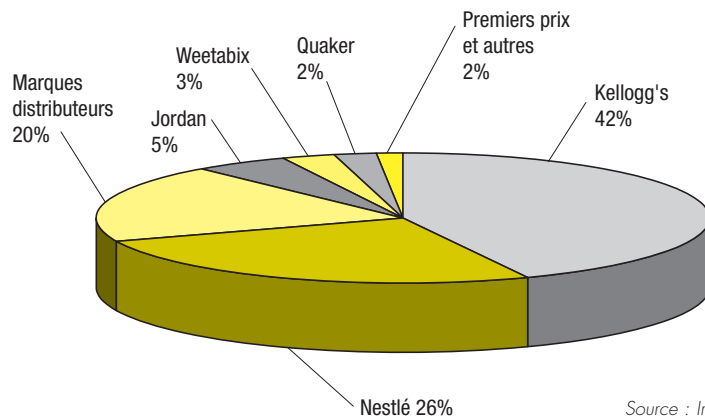
Source : UBIFRANCE

CÉRÉALES POUR PETIT DÉJEUNER : LES PARTS DE MARCHÉ PAR FABRICANTS

Sur les 8 premiers mois de l'année, les ventes de céréales pour petit déjeuner ont progressé de 5,6 % en chiffres d'affaires, alors qu'elles avaient régressé de 3,3 % en 2005, en bute notamment à des critiques sur leurs excès caloriques.

Le secteur a proposé beaucoup de produits nouveaux en jouant sur l'argument santé mais aussi en flattant la gourmandise, le tout à grand renfort de publicité et d'opérations promotionnelles.

Chiffre d'affaires total 2005 : 603 millions d'€ (GMS + hard discount + restauration hors domicile)



Source : Iri

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00. Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.